

**LES ONTARIENS ET ONTARIENNES ONT DÉSORMAIS LE DROIT
DE DÉCIDER QUAND PRENDRE LEUR RETRAITE**
Personne ne sera plus obligé à quitter son emploi à 65 ans

TORONTO — Les travailleurs ontariens peuvent désormais choisir le moment de partir à la retraite : la fin de la retraite obligatoire entre en vigueur demain, a annoncé aujourd'hui le ministre du Travail, M. Steve Peters.

« Les Ontariens et Ontariennes méritent d'avoir le droit de décider eux-mêmes quand ils veulent prendre leur retraite, a déclaré le ministre Peters. Les travailleurs peuvent désormais prendre cette décision en fonction de leur mode de vie, de leur situation et de leurs priorités. C'est juste et c'est correct. »

La commissaire en chef de la Commission des droits de la personne, M^{me} Barbara Hall, et le ministre délégué aux Affaires des personnes âgées, M. Jim Bradley, étaient présents auprès du ministre Peters quand celui-ci a annoncé la fin de la retraite obligatoire à un certain âge.

« Notre gouvernement sait que les travailleurs et travailleuses d'un âge avancé ont une précieuse expérience à mettre à profit, a déclaré M. Bradley. Ils méritent d'être évalués d'après leur rendement réel et non pas selon des présomptions fondées sur l'âge. »

« Obliger les gens à prendre leur retraite à 65 ans n'est bon ni pour ces personnes, ni pour la société, a déclaré M^{me} Hall. Cela n'a aucun sens – et c'est discriminatoire. »

La *Loi de 2005 modifiant des lois pour éliminer la retraite obligatoire* a été adoptée en décembre 2005. Elle prévoit une période de transition de 12 mois pour que tout le monde soit prêt à l'observer lorsqu'elle entrera en vigueur. Elle modifie le *Code des droits de la personne* pour protéger les personnes de 65 ans contre la discrimination fondée sur l'âge, dans presque tout ce qui a trait à l'emploi. Elle modifie également diverses autres lois ayant des dispositions liées à la retraite obligatoire.

Quelque 1,5 million de personnes âgées vivent actuellement en Ontario. D'après les estimations, elles devraient être 3,7 millions d'ici à 2031. Chaque année, environ 100 000 personnes atteignent l'âge de 65 ans. Selon certaines estimations, jusqu'à 4 000 personnes continueraient de travailler si elles en avaient le choix.

On trouvera de plus amples renseignements sur les dispositions de la loi et leur application sur le site www.ontario.ca/retraiteobligatoire. On peut aussi se renseigner en composant, sans frais, le 1 800 531-5551.

Renseignements :
Susan McConnell
Bureau du ministre
416 326-7710

Lionel Tona
Ministère du Travail
416 326-1417

Available in English

www.labour.gov.on.ca